FOLIA PHARMACOTHERAPEUTICA SEPTEMBRE 2023

Actualités

Campagne de vaccination automnale contre le COVID-19 : aspects pratiques et liens utiles

Vaccins COVID-19, automne-hiver 2023-2024

Pour l'automne-hiver 2023 - 2024, seul un **vaccin ARNm ciblant le sous-variant Omicron XBB.1.5 du virus SARS-CoV-2** est disponible : **Comirnaty Omicron XBB.1.5.®** (XBB.1.5.vaccin Pfizer):

- 3 µg/dose (enfants de 6 mois à 4 ans);
- 10 µg par dose (enfants de 5 à 11 ans);
- 30 µg par dose (enfants de 12 ans et plus, adolescents et adultes).

Le vaccin XBB.1.5.-Pfizer n'a pas fait l'objet d'essais cliniques. Il a été autorisé sur base des données (cliniques) recueillies avec les vaccins Pfizer monovalents et bivalents précédemment disponibles, et sur base d'une bonne réponse immunitaire in vitro contre le sous-variant Omicron XBB.1.5. et les souches apparentées. [Voir EMA-news 30/08/23 et EPAR Comirnaty].

Nous renvoyons au **Folia d'août 2023** pour les recommandations du Conseil Supérieur de la Santé concernant la vaccination contre la COVID-19 automne/hiver 2023-2024 (groupes cibles, calendrier...) et pour une discussion des études observationnelles récentes sur l'efficacité et la sécurité de la vaccination pendant la période où le variant Omicron dominait déjà (données jusqu'à avril 2023 au plus tard).

Nouveautés et modifications, automne-hiver 2023-2024

- Contrairement aux vaccins COVID utilisés l'année précédente, les vaccins sont livrés sous forme «**ready to use** » (RTU) (sauf vaccin 3 µg/dose), ils ne doivent donc plus être dilués. Chaque vial est multidose et contient 6 doses.
- Le principal changement de cette campagne est le principe de '**single shot"**: le schéma consiste en une injection, qu'il y ait eu ou non une primo-vaccination contre la COVID-19 (RCP). On considère, en Europe, que la population a déjà été en contact soit avec le virus lui-même soit avec le vaccin via un schéma vaccinal complet ou non. Il n'y a donc plus de nécessité d'un schéma vaccinal complet. Une dose de vaccin est donc suffisante chez les personnes âgées de plus de 4 ans.
- Chez les enfants âgés de 6 mois à 4 ans uniquement, le schéma consiste en plusieurs doses s'il n'y a pas eu de primo-vaccination complète ou d'antécédents d'infection par le SRAS-CoV-2 (RCP).

Aspects pratiques pour le pharmacien

- En **Wallonie**, la campagne officielle (centre de vaccination, cabinet de médecine générale, pharmacie, antenne médicale) débute le 16 octobre jusqu'au 10 novembre. Le vaccin sera disponible dès le **18 septembre** via les **grossistes**.
- A **Bruxelles**, les vaccins seront disponibles en pharmacie avant le **15 septembre**. Cependant, il n'y aura plus de centre de vaccination à Bruxelles. Les commandes se font **uniquement par mail** (vacci-hub@ccc.brussels) minimum 7 jours avant la date de livraison souhaitée.
- En **Flandre**, les commandes de vaccins se font via Vaccinnet. À partir du 4 septembre 2023, les centres de soins résidentiels pourront commander des vaccins Covid. À partir du **11 septembre 2023**, tous les autres vaccinateurs pourront également commander des vaccins Covid.
- Les enfants (<12 ans) ne sont pas vaccinés par la pharmacien.
- La vaccination est gratuite pour tous les patients mais est rémunérée pour les pharmaciens (vaccination et préparation des vaccins).

Aspects pratiques maisons de repos et de soins

Pour rappel, le pharmacien ne peut pas vacciner en dehors de l'officine. La vaccination en maison de repos et de soins se fait donc par un médecin coordinateur, un autre médecin ou une infirmière. L'encodage de la vaccination se fait par le médecin vaccinateur ou coordinateur.

- En **Wallonie**, les livraisons se font par l'intermédiaire du pharmacien, via une ordonnance groupée. Le pharmacien peut délivrer des seringues prêtes à l'emploi ou des vials selon la demande.
- A **Bruxelles**, la commande vaccins peut se faire :
  - Via les *pharmacies* : vials ou en seringues prêtes à l'emploi
  - Via *Movianto* : par boite de 10 vials
- En **Flandre**, les maisons de repos et de soins peuvent commander directement les vaccins via Vaccinnet.

Aspects pratiques médecins

- En **Wallonie**, les livraisons se font par l'intermédiaire du pharmacien, via une ordonnance groupée. Le pharmacien peut délivrer des seringues prêtes à l'emploi ou des vials selon la demande.
- A **Bruxelles**, la commande vaccins peut se faire :
  - Via les *pharmacies* : vials ou en seringues prêtes à l'emploi
  - Via *Movianto* : par boite de 10 vials
- En **Flandre**, les médecins peuvent commander directement les vaccins via Vaccinnet.

Liens utiles

- **Toolbox APB (Wallonie et Bruxelles)** : https://www.apb.be/fr/corp/sante-publique/Info-Corona/vaccination/Vaccins-et-vaccination-dans-la-pharmacie/Pages/default.aspx
- **Wallonie** :
  - Contact : vaccin.covid@aviq.be
  - Informations : https://covid.aviq.be/fr/vaccination-covid-19-informations-destination-des-professionnels
- **Bruxelles** :
  - VaccinNet : polmanst@ccc.brussels
  - Commandes : vacci-hub@ccc.brussels
  - Pharmacien expert support : nathalie.clement@pharmacy.brussels
  - Pharmaciens présidents : president@pharmacy.brussels et voorzitter@pharmacy.brussels
- **Flandre** :
  - https://www.laatjevaccineren.be/covid-19/info-voor-vaccinatoren-over-de-organisatie-van-de-covid-vaccinatie
- **Pour savoir dans quelle pharmacie les vaccins sont proposés :**
  - Pharmacie.be : https://www.pharmacie.be/PharmacySearch
  - Jemevaccine : https://www.jemevaccine.be/nos-centres-de-vaccination/
  - Pharmacy.brussels : https://pharmacy.brussels/fr/vacci-pharma/

Sources

- Webinaire Vaccination COVID en Officine du 07/09/23, Société Scientifiques des Pharmaciens Francophones (SSPF).
- Vaccins et vaccination dans la pharmacie, https://www.apb.be/fr/corp/sante-publique/Info-Corona/vaccination/Vaccins-et-vaccination-dans-la-pharmacie/Pages/default.aspx, consulté le 11/09/23.
- Info voor vaccinatoren over de organisatie van de COVID-vaccinatie,https://www.laatjevaccineren.be/covid-19/info-voor-vaccinatoren-over-de-organisatie-van-de-covid-vaccinatie, consulté le 11/09/23.

Colophon

Les *Folia Pharmacotherapeutica* sont publiés sous l'égide et la responsabilité du *Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique* (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie) a.s.b.l. agréée par l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS).

Les informations publiées dans les *Folia Pharmacotherapeutica* ne peuvent pas être reprises ou diffusées sans mention de la source, et elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins commerciales ou publicitaires.

Rédacteurs en chef: (redaction@cbip.be)

T. Christiaens (Universiteit Gent) et
Ellen Van Leeuwen (Universiteit Gent).

Éditeur responsable:

T. Christiaens - Nekkersberglaan 31 - 9000 Gent.